

23040 - Conférence des financeurs

**Proposition d'attribution de subventions
et d'approbation du modèle de convention
financière à conclure dans le cadre
de la Conférence des Financeurs**

Rapport n° CP/2018/219

Service gestionnaire :

F - Mission autonomie

Résumé :

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 institue la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Placée sous la présidence du Département, la Conférence des Financeurs réunit l'ensemble des acteurs œuvrant sur ce champ autour d'une stratégie commune de prévention.

Ce rapport propose à la Commission Permanente de décider de l'attribution par le Département – gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs – de subventions destinées à soutenir les projets de prévention inscrits dans le plan d'action 2018 adopté le 16 mai 2018 par l'ensemble des membres de la Conférence des Financeurs et d'approuver les termes du projet de modèle de convention à conclure entre le Département et les porteurs de projets dans le cadre de la Conférence des Financeurs.

I – LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES

La Conférence des Financeurs a été installée dans le département du Bas-Rhin le 10 octobre 2016. Depuis son installation, la Conférence des Financeurs du Bas-Rhin, par ses propositions de soutien à plus de 70 projets et actions de prévention, a permis l'impulsion et le développement d'une dynamique territoriale de prévention en faveur de l'autonomie des seniors.

Les commissions thématiques mises en place montrent l'ambition des partenaires de la Conférence des Financeurs de partager une vision commune, de coordonner leurs actions et de travailler ensemble pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées sur le territoire. Ces commissions sont les suivantes :

- Commission Accès aux équipements et aux aides techniques individuelles (axe 1 de la Conférence des Financeurs)
- Commission Résidences Autonomie (axe 2)
- Commission Actions de prévention des Services d'aide à l'accompagnement à domicile (SAAD) et des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) (axes 3 et 4)
- Commission Soutien aux proches aidants (axe 5)
- Commission Actions collectives de prévention (axe 6)

La Conférence des Financeurs a également pour volonté de favoriser la participation des acteurs locaux et des usagers avec l'intégration, en 2017, de 8 collectivités territoriales du Bas-Rhin, ainsi que du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Dans le contexte d'une instance qui se structure progressivement, la Conférence des Financeurs a lancé en février 2018 un appel à projets pour l'année 2018. Cet appel à projets a porté sur :

- les actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD
- les actions collectives de prévention
- l'expérimentation de modes innovants visant à améliorer l'accès des personnes âgées à des équipements ou aides techniques

II – PROPOSITION D'APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2018 PROPOSE PAR LA CONFERENCE DES FINANCEURS DU BAS-RHIN DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS

Sur l'ensemble des 55 projets réceptionnés, 47 projets ont été retenus par les membres de la Conférence des Financeurs réunis en assemblée plénière le 16 mai 2018 : la majorité des projets qu'il est proposé de retenir relève d'actions collectives de prévention (38 projets), deux projets concernent des actions de prévention portées par des SPASAD et enfin sept projets visent à expérimenter des modes innovants permettant d'améliorer l'accès des personnes âgées à des équipements ou aides techniques.

Il est proposé que ce plan d'action soit complété par l'attribution, au titre de la Conférence des Financeurs, d'un forfait autonomie aux 11 résidences autonomie du département pour un montant total de 314 640 euros.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) a émis un avis favorable à l'ensemble de ce projet de plan d'action le 14 mai 2018.

L'adoption par la Conférence des Financeurs de ce projet de plan d'action 2018 permet de poursuivre le travail de coordination des financements croisés des partenaires membres de la Conférence des Financeurs. L'ensemble des porteurs de projets vont être conviés à des réunions de coordination, en lien avec les représentants des territoires dans le département, et ceci afin d'assurer un maillage territorial au plus juste et de garantir à chaque Bas-Rhinois une action de prévention adaptée.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le projet de plan d'action 2018 pour les axes 1, 2, 4 et 6, et de décider d'attribuer les financements correspondants, selon la répartition présentée en annexes du présent rapport, pour un montant total de 1 545 266 euros.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider que chaque porteur de projet devra être lié par une convention qui prévoit une évaluation de l'impact et une mesure de l'effet de levier des projets soutenus sur les territoires au profit des personnes âgées. C'est pourquoi il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre les porteurs de projet et le Département du Bas-Rhin.

Ces projets sont intégralement financés par les concours versés annuellement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Département, qui en assure la gestion pour le compte de la Conférence des Financeurs.

La Commission de l'Autonomie et du Silver Développement a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions le 11 juin 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le plan d'actions 2018 validé par la Conférence des financeurs, joint en annexe à la présente délibération ;*
- *approuve les plans de financement des projets contenus dans ce plan d'actions ;*
- *décide de l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 1 545 266 euros ;*
- *approuve les termes du projet de modèle de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projets ;*
- *autorise son président à les signer.*

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY